

**Compte rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club Optimiste
de Sainte-Sophie**

(pour approbation)

Le 13 septembre 2007

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | ACCUEIL DES PARTICIPANTS | 3 |
| 2. | RETOUR SUR LA FORMULE DE PRÉ-CONSULTATION ENTOURANT LE PROJET 2010..... | 3 |
| 3. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 6 |
| 4. | ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 juin 2007 | 7 |
| 5. | RAPPORT D'ACTIVITÉS | 7 |
| 5.1 | Registre des plaintes | 7 |
| 5.2 | Suivi des actions d'abattage sélectif des goélands..... | 8 |
| 5.3 | Retour sur la visite des installations de Gaz Métro, du réacteur biologique séquentiel (RBS) et des bureaux administratifs..... | 11 |
| 5.4 | Rapport sur l'incendie survenu début août 2007 | 11 |
| 5.5 | Avis d'infraction du MDDEP | 12 |
| 5.6 | Démantèlement des anciens bassins de traitement | 14 |
| 5.7 | Réponse du MDDEP à la lettre sur le suivi de la qualité de l'air | 15 |
| 6. | ENTENTE SUR LES COMPENSATIONS AGRICOLES..... | 16 |
| 7. | RAPPORT ANNUEL 2006 | 17 |
| 8. | DIVERS | 17 |
| 9. | PROCHAINE RÉUNION | 18 |

Liste des annexes

| | |
|----------|--|
| Annexe 1 | Liste des présences |
| Annexe 2 | Ordre du jour |
| Annexe 3 | Registre des plaintes |
| Annexe 4 | Présentation sur le suivi de l'abattage sélectif des goélands |
| Annexe 5 | Présentation sur le démantèlement des anciens bassins de traitement des eaux |
| Annexe 6 | Réponse du MDDEP au Comité |
| Annexe 7 | Réponse de WM au MDDEP |

Les annexes sont présentées dans un document joint

Les membres du Comité se sont réunis à 18h30 afin de discuter, à huis clos, du projet de développement du site présenté par WM. La réunion régulière débute à 19h15.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques au Québec, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés.

Il souligne la présence de M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, qui va participer à la gestion du processus de pré-consultation du projet de développement du site de Sainte-Sophie.

Mme Stella Anastasakis, directrice de projets chez *Transfert Environnement*, agit à titre d'animatrice de la réunion.

2. RETOUR SUR LA FORMULE DE PRÉ-CONSULTATION ENTOURANT LE PROJET 2010

Le président du Comité, M. Yvon Berthiaume, explique qu'il a été décidé, durant la réunion à huis-clos, que le Comité de vigilance n'interviendra pas dans le cadre de la pré-consultation, puisque son rôle est de surveiller les activités courantes du lieu d'enfouissement de WM.

M. Dussault explique que le processus de pré-consultation qui sera mis en place est déjà connu des membres du Comité. Il sera identique à celui mené par WM lors de la dernière demande de certificat d'autorisation en 2003. Il en précise le déroulement :

- WM diffusera en septembre un communiqué de presse sur le processus de pré-consultation qui sera mis en place;
- Une journée porte ouverte sera organisée le 30 septembre;
- Un communiqué de presse sera diffusé début octobre pour rappeler le début de la pré-consultation et la tenue de la soirée d'information-échanges le 18 octobre prochain. Cette réunion constitue la première activité du processus de pré-consultation;
- Les personnes intéressées à participer aux deux ateliers thématiques pourront s'inscrire. Ces ateliers seront les suivants :
 - o Justification du projet et technologies utilisées (en novembre);
 - o Impacts et mesures d'atténuation (en décembre).

- Une deuxième séance d'information aura lieu en janvier pour la validation des résultats des ateliers.
- La version finale du projet de WM sera prête à la fin de l'hiver ou au début du printemps 2008, elle tiendra compte des résultats des ateliers;
- Enfin, le projet sera présenté au MDDEP et suivra le processus de consultations publiques du BAPE.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|--|
| <i>Quelles sont les grandes lignes du projet ?</i> | <p>M. Dussault explique que le projet qui sera présenté est l'aménagement d'une aire d'enfouissement pouvant accueillir 30 millions de mètres cubes, soit environ 28 millions de tonnes sur une durée de 25 à 30 ans.</p> <p>Il ajoute que ce nouveau site utilisera les mêmes technologies que le site actuel (imperméabilisation des cellules, traitement du lixiviat et du biogaz, etc.). M. Dussault rappelle que le site actuel est déjà conforme au nouveau règlement sur l'enfouissement qui entrera définitivement en vigueur en 2009.</p> |
| <i>Cela représente quel tonnage annuel ?</i> | <p>Environ 1 à 1,2 millions de tonnes par an. M. Dussault explique que l'étude d'impact sera faite pour une capacité de 1,2 millions de tonnes par an afin de permettre à l'entreprise de garder une légère marge de manœuvre pour répondre à certains besoins exceptionnels d'enfouissement. Il précise toutefois que le futur site devrait recevoir sensiblement les mêmes quantités de matières résiduelles qu'actuellement, soit environ un million de tonnes par an.</p> |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <p><i>Avez-vous déjà refusé des matières résiduelles parce que la demande d'enfouissement était supérieure à la capacité autorisée ?</i></p> | <p>Non.</p> <p>M. Brien, directeur des sites d'enfouissement au Québec, explique que cela ne se produit pas, notamment parce la stratégie commerciale de WM est définie en fonction du certificat d'autorisation délivré en 2003, de manière à ne pas dépasser sa capacité d'enfouissement.</p> |
| <p><i>S'il y avait un besoin accru important, pourriez-vous augmenter d'un coup le tonnage annuel ?</i></p> | <p>M. Brien explique qu'à la suite du processus de consultation du BAPE, le MDDEP émet un décret dans lequel un tonnage limite total et un tonnage annuel limite sont définis. De ce fait, ces limites ne peuvent être augmentées, sauf dans certains cas exceptionnels pour lesquels le MDDEP émet alors une autorisation spéciale temporaire.</p> <p>M. Dussault ajoute que lorsqu'un projet est présenté, l'étude d'impact est réalisée pour une certaine quantité de matières résiduelles. Il n'est donc pas possible de recevoir une plus grande quantité de matières résiduelles que celle évaluée puisqu'on n'en connaîtrait pas les impacts.</p> <p>C'est une des raisons pour laquelle WM désire garder une légère marge de manœuvre en réalisant une étude d'impact sur 1,2 millions de tonnes par an plutôt que sur 1 million de tonnes.</p> |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <p><i>Ces 28 millions de tonnes vont-elles combler la propriété ? Est-ce que d'autres projets d'agrandissement seront encore possibles après celui-là ?</i></p> | <p>M. Brien explique que l'ancien site et le site actuel représentent environ 102 hectares. Le projet proposé représente pour sa part, une superficie d'environ 90 hectares repartis au sud-ouest du site actuel, soit presque jusqu'à la Montée Lafrance, en conservant une zone tampon de 50 mètres.</p> <p>M. Dussault ajoute que WM possède également des terrains morcelés mais qu'il n'est pas prévu de les exploiter car ils ont été acquis pour servir de zone tampon. Après le projet de 2010, il ne devrait donc plus y avoir de développement d'enfouissement sur cette propriété de WM.</p> |

M. Dussault explique que dans le cadre de la pré-consultation, WM, en plus d'inviter le public, va également envoyer une série d'invitations à certains acteurs locaux concernés par le site. Il souhaite inclure dans cette liste d'envoi, les membres du Comité en tant que citoyen et non à titre de membres du Comité de vigilance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Dussault ajoute un point à l'ordre du jour, soit les mesures de contrôle des matières radioactives.

L'ordre du jour est accepté par les participants, tel que modifié, et figure à l'Annexe 2.

M. Dussault rappelle aux membres du Comité que s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour, ils pourront également le faire dans le point « Divers ».

Un nouveau participant représentant l'Association des propriétaires du Lac l'Achigan se joignant à la réunion du Comité, un tour de table de présentation est effectué.

4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 JUIN 2007

Le compte rendu de la réunion du 14 juin 2007 a été envoyé aux participants. Il est approuvé sans modification.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <i>Deux membres disent ne pas avoir reçu le compte rendu à l'avance et qu'ils n'ont pu se le procurer qu'au début de la réunion. Ils n'ont donc pas eu le temps de le lire.</i> | M. Dussaut prend note de ce problème et va s'assurer lors des prochains envois que tous les membres reçoivent bien les documents. |

ACTIONS DE SUIVI :

S'assurer de la bonne réception des documents de suivis du Comité de vigilance par tous les membres du Comité.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site de Sainte-Sophie, explique que deux plaintes ont été déposées depuis la dernière réunion. La première plainte a été déposée par un cultivateur de fraises se plaignant d'une présence importante de goélands dans son champ. WM a pris contact avec l'agriculteur et a réalisé un contrôle sur place. Aucun goéland n'étant présent lors de la visite de WM, il a donc été décidé de garder contact avec l'agriculteur afin de suivre la situation, notamment au printemps où le nombre de goélands sera le plus important. De plus, si cela s'avère nécessaire, WM fournira à cet agriculteur un système d'effarouchement des goélands.

La deuxième plainte concernait un problème d'odeurs dû à la réalisation de travaux dans les tranchées de collecte de gaz. Les travaux ont été effectués rapidement pour régler le problème.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|--|
| <p><i>Le système de vaporisateurs anti-odeurs est-il toujours utilisé ?</i></p> | <p>M. Mercier confirme que le système est encore utilisé lorsque cela est nécessaire. Il ajoute également que ce système a connu quelques ratés et qu'un nouveau système est actuellement en cours d'installation afin de permettre un traitement des odeurs plus efficace.</p> <p>M. Brien ajoute que pour WM la lutte contre les odeurs se fait également par un captage et une destruction optimale des biogaz.</p> |

Le registre des plaintes est présenté à l'Annexe 3.

5.2 Suivi des actions d'abattage sélectif des goélands

M. Mercier présente les derniers résultats de l'abattage sélectif des goélands (Voir Annexe 4).

Il apparaît que le nombre moyen de goélands dans les sites périphériques au site d'enfouissement continue de baisser et ce, malgré l'arrivée des nouvelles portées. Il ajoute que la hausse exceptionnelle du nombre de goélands dans les sites périphériques dans la semaine du 8 août coïncidait avec les vacances du chasseur chargé de l'abattage sélectif. Bien qu'il ait été remplacé, la pression exercée a été moins efficace. Depuis son retour de congé, le nombre de goélands a fortement diminué.

En ce qui concerne les goélands présents sur le site, leur nombre a également baissé, surtout durant les vacances de la construction. De la même manière que pour les sites périphériques, la seule hausse enregistrée se situe dans la semaine du 8 août due à l'absence du chasseur habituel. Le système d'abattage sélectif et d'effarouchement mis en place, semble donc donner de bons résultats.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|----------|
| <p><i>Les opérations mises en place sur le site sont un succès mais il semble que les oiseaux vont ailleurs !</i></p> | |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <p><i>Ils ne semblent pas aller dans les champs car le nombre de goélands cette année est beaucoup plus faible que les années précédentes.</i></p> | |
| <p><i>Concernant le Lac l'Achigan, le nombre de goélands était très élevé les années passées. De ce fait, cette année, l'Association des propriétaires a mis en place des mesures d'effarouchement. Cela a permis de réduire progressivement le nombre d'individus au cours de la saison. Ainsi, cette année le nombre de goélands présents sur le lac entre la fin du mois de juillet et la fin du mois d'août, période critique des années précédentes, était d'à peine 20 individus.</i></p> | |
| <p><i>Au Lac Connelly, même si les années précédentes le nombre de goélands dépassait le millier, on dénombre encore environ 400 individus. En revanche, au Lac Bleu, aucun goéland n'a été observé cette année.</i></p> | |
| <p><i>Donc les populations de goélands diminuent sur le site et ne se déplacent pas vers les lacs environnants. En continuant cette pression encore trois ans cela devrait donner de très bons résultats.</i></p> | <p>M. Brien demande aux participants qui suivent l'évolution des populations de goélands sur les lacs s'ils peuvent lui fournir les statistiques qui ont été recueillies. Cela permettra à WM de dresser un bilan plus étoffé pour le Service canadien de la faune et lui démontrer ainsi le succès du programme d'abattage sélectif.</p> |
| <p><i>Est-ce que les populations de goélands chassées du site d'enfouissement pourraient s'être déplacées ailleurs que sur les lacs environnants ?</i></p> | |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|----------|
| <p><i>La représentante de la municipalité de Saint-Hippolyte explique que des municipalités de la région se sont réunies afin de surveiller l'évolution des populations de goélands et pour intervenir sur les sites de nidification. Cette année par exemple, des mesures ont été mises en place pour enduire 10% des œufs de peinture. Cela amène à une asphyxie des œufs, empêchant ainsi leur développement. Ces mesures devraient permettre de réduire de façon importante la nidification d'ici 10 ans.</i></p> <p><i>Un projet d'étudiants de l'Université de Montréal est également en cours afin d'effectuer des prélèvements de la nourriture rapportée par les oiseaux sur leur site de nidification. Cela permettra de mieux comprendre les habitudes alimentaires des goélands.</i></p> <p><i>Pour le moment, il semble que les oiseaux se nourrissent principalement dans les champs au mois de juin et dans les sites d'enfouissement au mois de juillet.</i></p> <p><i>Cela permettra d'exercer ainsi un meilleur contrôle des zones d'alimentation, de réduire la capacité des adultes à nourrir leurs petits, donc de réduire les pontes et en définitive de réduire les populations.</i></p> <p><i>Une concertation globale entre les 11 municipalités concernées et les interventions de WM sont nécessaires pour régler définitivement le problème.</i></p> | |

5.3 Retour sur la visite des installations de Gaz Métro, du réacteur biologique séquentiel (RBS) et des bureaux administratifs

M. Dussault revient sur la visite organisée le 16 juillet dernier et demande aux membres du Comité s'ils ont des questions ou commentaires.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|--|
| <i>Depuis quand le RBS est-il en fonction ?</i> | Il est en fonction depuis le début du mois de juillet. La qualité du traitement des eaux est pour le moment excellente et dépasse même les attentes. |

5.4 Rapport sur l'incendie survenu début août 2007

M. Dussault explique qu'un communiqué de presse, transmis aux membres du Comité de vigilance et aux médias, a permis d'expliquer publiquement les circonstances entourant l'incendie qui s'est déclaré sur un chantier de construction d'une cellule d'enfouissement le 1^{er} août. La nouvelle a été traitée dans les journaux.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <i>Les articles et le communiqué de presse parus dans les journaux reflétaient-ils la réalité ?</i> | Oui. M. Brien rappelle que l'incendie s'est déclaré dans une zone d'environ 0,8 hectares dans les nouvelles cellules en cours de construction. Aucun déchet n'a donc été touché. Il explique que des investigations ont été menées pour déterminer la source de l'incendie. Il est possible qu'une erreur humaine ou qu'un des appareils servant à fusionner les sections de membranes entre elles, soit à l'origine de l'incendie. Toutefois, les tests menés n'ont pas permis de déterminer la source exacte de l'incendie. |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|--|
| | <p>M. Brien ajoute que la mise en place du plan d'urgence, l'intervention rapide des pompiers et la présence d'un puits à proximité des cellules concernées, ont permis de maîtriser l'incendie en 45 minutes. Les fossés périphériques ont été bloqués pour éviter que les eaux ayant servi à éteindre le feu ne s'échappent du site. Les sols situés sous la zone incendiée ont été vérifiés pour s'assurer qu'ils n'aient été contaminés du fait de l'incendie. Les membranes situées en périphérie de la zone incendiée ont été contrôlées pour vérifier leur intégrité. Finalement, les membranes brûlées seront très prochainement remplacées.</p> |
| <p><i>Au début de l'incendie, des gardiens de sécurité étaient présents à l'entrée, bloquant ainsi l'accès au site. Finalement, quelques temps plus tard, il n'y avait plus personne et n'importe qui pouvait entrer sans problème. Il faudrait toujours quelqu'un pour garder l'entrée du site surtout dans ce genre de cas.</i></p> | <p>Effectivement, au moment de l'incendie, le site était fermé et donc les équipes étaient réduites. De plus, lorsque les pompiers sont arrivés, les gardiens à l'entrée les ont accompagnés sur le lieu de l'incendie. Ce problème a été noté et une formation va être donnée au personnel qui assure la sécurité du site pour éviter que cela se reproduise.</p> |

5.5 Avis d'infraction du MDDEP

M. Brien explique qu'un transporteur a amené au site, au cours du mois de juillet, des sols faiblement contaminés, utilisés pour le recouvrement journalier, en respect des critères d'acceptabilité établis par le règlement du MDDEP. Ces sols ont été acheminés au site de Sainte-Sophie et à une autre installation, celle de la firme Écolosol, en provenance d'un client qui est en charge de la décontamination d'un terrain, rue Parthenais, à Montréal. Le client de WM en a analysé des échantillons avant de faire acheminer ces sols au site de Sainte-Sophie et aux installations d'Écolosol. WM a également analysé à quelques reprises, dans différents chargements, les sols qui lui ont été acheminés.

Les échantillons du client de WM (réalisés sur le chantier Parthenais) et ceux prélevés à leur arrivée au site de Sainte-Sophie par WM ont permis de confirmer que leur concentration en contaminants respectait les critères établis par le MDDEP. Écolosol dit avoir refusé certains chargements parce que les concentrations auraient dépassés celles permises par les critères du MDDEP. Ces chargements ont été réacheminés au site de Sainte-Sophie et acceptés sur la base des analyses réalisées au chantier Parthenais. Écolosol a formulé une plainte au MDDEP qui, sans faire d'analyse des sols, a émis un avis d'infraction à WM. WM conteste actuellement cet avis d'infraction, d'autant plus que des échantillons additionnels ont été prélevés dans le secteur où les sols ont été utilisés et que les résultats ont, à leur tour, démontré un respect des critères du MDDEP.

WM a écrit au MDDEP pour expliquer que toutes les procédures nécessaires ont été respectées, et les analyses réalisées par le laboratoire accrédité chargé de la première analyse des sols, ainsi que celles réalisées par WM, confirment que ces sols respectaient les normes pour être acceptés au site et servir de recouvrement.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|--|
| <i>La plainte au MDDEP a été faite par Écolosol ?</i> | Oui, Écolosol a fait son propre test qui a conclu à une plus forte concentration des sols. Toutefois, WM a également analysé plusieurs fois ces sols avant de les accepter et tout était conforme. |
| <i>Le MDDEP a donc émis un avis d'infraction sans faire ses propres analyses ?</i> | Oui, effectivement. De plus, quatre analyses confirment la faible contamination de ces sols et seule l'analyse d'Écolosol semble montrer une plus forte concentration. |
| <i>Connaissiez-vous la provenance de ces sols ?</i> | Oui, WM connaît toujours la provenance des sols amenés au site. Ceux-là provenaient de la rue Parthenais. |
| <i>Comment fait-on pour analyser les sols d'un vaste terrain tel que le chantier de la rue Parthenais ?</i> | En fait, le terrain est découpé en parcelles en fonction des activités présentes en surface. Cela permet d'effectuer une caractérisation des sols la plus juste possible. |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <p><i>Quel est l'impact pour WM d'un tel avis d'infraction ?</i></p> | <p>En fait, à la suite de son avis d'infraction, le MDDEP exige des mesures correctives de la part du propriétaire du site d'enfouissement. Si ces mesures ne sont pas mises en place, des mesures légales sont alors entreprises.</p> <p>WM prend ce cas au sérieux et a mis en place des mesures de contrôle supplémentaires.</p> |

5.6 Démantèlement des anciens bassins de traitement

M. Mercier fait une présentation sur le démantèlement des anciens bassins de traitement des eaux (Annexe 5). Il précise que l'efficacité du RBS dépasse les attentes de WM.

Les boues contenues dans le fond des anciens bassins sont analysées, les digues sont retirées afin de tout niveler et enfin, la zone est réensemencée. Le démantèlement complet devrait être finalisé l'année prochaine.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <p><i>Pourriez-vous remettre des matières résiduelles à l'emplacement des anciens bassins ?</i></p> | <p>Oui, car la zone sur laquelle se trouvent les anciens bassins répond aux normes d'étanchéité définies dans l'autorisation accordée pour l'exploitation de ce secteur. Toutefois, WM ne souhaite pas réutiliser cette zone pour l'enfouissement car même si elle répond aux normes de l'ancien certificat d'autorisation, les mesures de sécurité environnementale ne sont pas suffisantes pour WM.</p> <p>M. Mercier ajoute que toutes les eaux de lixiviation, aussi bien celles de l'ancien site que celles du site actuel sont traitées par le RBS avec succès.</p> |

5.7 Réponse du MDDEP à la lettre sur le suivi de la qualité de l'air

Le président du Comité rappelle qu'une lettre a été envoyée au MDDEP au début de l'été pour demander des explications sur le suivi de la qualité de l'air au site de Sainte-Sophie. Il explique qu'il a reçu la réponse du MDDEP et il en fait la lecture (Annexe 6). Cette réponse est accompagnée d'une copie d'un courrier datant de février 2007 dans lequel le MDDEP pose une série de questions à WM.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|---|
| <p><i>Le MDDEP explique dans sa réponse que les données envoyées par WM ne peuvent être traitées car elles ont été envoyées sous un format qu'ils ne peuvent analyser. De plus, le MDDEP explique qu'ils ont envoyé à WM, au mois de février 2007, une série de huit questions auxquelles ils disent ne toujours pas avoir reçu de réponse. Qu'en est-il ?</i></p> | <p>M. Brien explique que WM réalise des tests de la qualité de l'air depuis maintenant 19 mois, tel que cela a été spécifié dans le décret d'autorisation. Lorsque WM a demandé l'interprétation de ces données au MDDEP après plusieurs mois d'échantillonnage, il s'est avéré que les données transmises à la direction régionale du MDDEP n'avaient jamais été envoyées à Québec pour être analysées. Ensuite, le MDDEP a demandé à WM de modifier ses méthodes de prise de mesures car les unités de mesure utilisées ne leur permettaient pas de les interpréter. WM a donc modifié ses méthodes d'échantillonnage et a demandé à une firme spécialisée de convertir les données déjà collectées pour que le MDDEP puisse les interpréter. Actuellement, WM continue toujours ses échantillonnages de l'air et attend les interprétations du MDDEP.</p> <p>M. Brien ajoute que WM a répondu en mars aux huit questions envoyées par le MDDEP en février (Réponses envoyées au MDDEP en Annexe 7). De plus, certaines des questions concernaient les limites de détection des appareils pour certains paramètres. Or, il s'avère que certaines de ces limites de détection imposées par le MDDEP ne peuvent pas</p> |

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---------------------------|--|
| | être respectées car la technologie actuelle ne le permet pas. M. Brien ajoute que certaines analyses sont d'ailleurs effectuées dans l'Ouest canadien car aucune entreprise québécoise ne détient l'expertise nécessaire pour répondre à certains des critères définis par le MDDEP. |

6. ENTENTE SUR LES COMPENSATIONS AGRICOLES

M. Dussault rappelle que le Comité technique agricole (CTA) se réunit depuis 2003. WM a rencontré le 13 septembre 2007 les membres du CTA afin de conclure l'entente finale sur la compensation fournie par WM pour la perte de 65 hectares de terres agricoles. Cette entente doit être ratifiée le 17 octobre par le Conseil des maires de la MRC et ne peut donc pas être rendue publique avant cette date.

M. Dussault précise que cette entente explique notamment la façon dont le suivi du CTA va être effectué, surtout en ce qui concerne la gestion des fonds fournis par WM. Ces fonds seront administrés par le CLD mais la gestion de leur distribution sera effectuée par un organisme sans but lucratif (OSBL) constitué de bénévoles. À ce titre, une annonce va être publiée afin d'inviter les citoyens à poser leur candidature comme membres de l'OSBL. À la demande du CTA, WM pourra assister aux réunions de cet OSBL, mais à titre d'observateur.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|---|---|
| <i>Les projets financés par ce fonds devront-ils avoir un lien avec l'agriculture ?</i> | Oui, exclusivement. Le but est de dynamiser les activités agricoles aux environs du site d'enfouissement. |
| <i>Où peut-on trouver plus de détails sur cette entente ?</i> | Dès qu'elle sera ratifiée, WM présentera le contenu de l'entente au Comité. |

ACTIONS DE SUIVI :

Présenter l'entente assurant le suivi du CTA à la prochaine réunion.

7. RAPPORT ANNUEL 2006

La nouvelle version du Rapport annuel 2006 du Comité de vigilance de Sainte-Sophie est approuvée sans modification.

M. Dussault demande aux membres du Comité quels moyens doivent être utilisés pour assurer la diffusion du Rapport annuel. Les représentants municipaux présents à la réunion du Comité se sont engagés à remettre le Rapport annuel à leur municipalité ou à leur MRC. De plus, un communiqué de presse d'environ une page, résumant le contenu du Rapport annuel, sera rédigé par *Transfert Environnement* et approuvé par le président du comité, après quoi, il sera envoyé aux médias, comme cela avait été le cas pour le Rapport annuel 2005.

ACTIONS DE SUIVI :

Préparer le communiqué de presse résumant le Rapport annuel 2006 du Comité de vigilance et envoyer le Rapport annuel aux médias

Préparer une lettre de transmission et envoyer le Rapport annuel à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

8. DIVERS

M. Dussault souhaiterait ajouter un point à l'ordre du jour concernant le contrôle des matières radioactives à l'entrée du site. Il explique que WM a reçu un appel d'une journaliste de La Presse Canadienne. Elle travaille actuellement sur la gestion des matières radioactives et désirait savoir si les sites de WM recevaient ce type de matières résiduelles et ce qu'ils en faisaient.

M. Dussault précise que les lieux d'enfouissement, comme celui de WM à Sainte-Sophie, ne peuvent accepter de matières radioactives et qu'une procédure de détection est mise en place à l'arrivée de chaque camion. Ainsi, sur le site de Sainte-Sophie, WM a mis en place au poste de pesée, il y a plusieurs années déjà, un détecteur de matières radioactives. Avec l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, WM a installé un nouveau détecteur encore plus performant que l'ancien.

M. Dussault ajoute que tous les camions sont analysés par ce détecteur et dans le cas d'un contrôle positif, une analyse plus minutieuse est effectuée afin d'évaluer exactement le niveau de radioactivité et la dangerosité du chargement. Le cas échéant Énergie atomique du Canada est prévenue et met en place une procédure spécifique pour ce genre de cas.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|--|
| <i>Est-il déjà arrivé que des matières radioactives arrivent au site ?</i> | Oui, mais il s'agit généralement de déchets médicaux dont le niveau et la durée de radioactivité sont très faibles. C'est notamment le cas parfois avec des vêtements ayant servi pour des radiographies ou des examens du même type. Ce type de déchets à très faible radioactivité peut être enfoui en respect du règlement sur l'enfouissement. |

Deux membres du Comité souhaitent également ajouter un point sur les délais de diffusion des comptes rendus auprès des membres du Comité.

| Questions ou commentaires | Réponses |
|--|--|
| <p><i>Pourquoi les comptes rendus sont-ils si longs à produire ?</i></p> <p><i>De plus, pourquoi sont-ils vérifiés par plusieurs personnes de chez Transfert Environnement et de chez WM alors que les membres du Comité doivent les réviser ?</i></p> | <p>M. Brien explique que le but de ces vérifications est de réduire la charge de travail des membres du Comité en leur envoyant des comptes rendus les plus fidèles possibles. La justesse des aspects techniques et la qualité du français sont vérifiées.</p> <p>M. Dussault ajoute qu'il va s'assurer que les comptes rendus parviennent plus rapidement aux membres du Comité.</p> |

9. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le jeudi 13 décembre.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion se termine à 21h25.

Michael Guillot

Rapporteur de la réunion